NUMÉRO 9
JUILLET 2005

BULLETIN
de la CLP aux représentants

MODIFICATIONS AUX *LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU RÔLE DES EXPERTS*

Au printemps 2004, la Commission des lésions professionnelles (CLP) a procédé à une vaste campagne d'information concernant les *Lignes directrices relatives au rôle des experts*, un document qui présente les attentes du tribunal envers les experts dont les parties retiennent les services afin de produire un rapport ou de témoigner lors d'une audience. Il en a d'ailleurs été question dans le *Bulletin aux représentants* de juin 2004 où nous invitions les représentants à nous transmettre leurs commentaires. La CLP se donnait alors jusqu'en juin 2005 pour en évaluer les impacts.

À la lumière des commentaires reçus des milieux médical, juridique, syndical et patronal, la CLP a décidé d'apporter les trois modifications suivantes :

1. l'expression « Lignes directrices » est changée pour « Attentes »;
2. l'attente relative à la divulgation de thèses contraires dans le rapport écrit (article 7.2.7) est supprimée et le tribunal se satisfera que l'expert en témoigne à l'audience (nouveau 6.6);
3. l'attente relative à la déclaration de l'expert est retirée, ce qui entraîne la suppression de l'article 7.4 et de l'annexe.

La CLP a par ailleurs reçu des avis partagés quant à l'opportunité de donner une force obligatoire (par règlement) au document. Au cours de la prochaine année, le comité de révision des *Règles de preuve, de procédure et de pratique* doit examiner la question et soumettre son avis.

Le dépliant ci-joint présente le nouveau texte, qu'on trouve également dans la section « Documentation – textes d'intérêt » du site Internet de la CLP (www.clp.gouv.qc.ca).

DES NOUVEAUTÉS CONCERNANT LE *MÉMENTO*

Pour les personnes qui s'intéressent aux décisions rendues en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) et de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), le *Mémento* est un outil très précieux car il permet le repérage rapide des principales tendances jurisprudentielles.

La consultation de ce document volumineux est maintenant plus facile puisque le moteur de recherche a été amélioré et qu'un aide-mémoire a été ajouté dans la rubrique « Besoin d'aide » afin d'expliquer comment naviguer dans les documents.

Vous pouvez accéder au *Mémento* à partir de nos services en ligne sur la page d'accueil de notre site Internet (www.clp.gouv.qc.ca).

Commission
des lésions
professionnelles
Québec

LE SITE INTERNET DE LA CLP FAIT PEAU NEUVE

Dernièrement, la CLP a mis en ligne la troisième génération de son site Internet qui a été entièrement renouvelé. Les internautes qui ont déjà navigué sur le site verront au premier coup d'œil que :

- la **conception visuelle** est complètement différente;
- le **menu principal** est allégé;
- les **nouveautés** sont bien en évidence;
- les **services en ligne** sont maintenant accessibles à partir de la page d'accueil.

Plusieurs autres changements, bien que moins apparents, rendent le site plus convivial pour l'utilisateur puisque nous avons :

- **révisé** la banque de « Questions fréquentes »;
- **amélioré** la navigation pour accéder à l'information en moins de clics;
- **affiché** le menu secondaire en haut de l'écran sur chaque page consultée;
- **utilisé** des puces et des tableaux pour présenter l'information plus clairement.

Si vous ne l'avez déjà fait, rendez-nous visite à l'adresse : www.clp.gouv.qc.ca

L'ANNÉE 2004-2005 : QUELQUES CHIFFRES

Voici quelques données qui paraîtront dans le rapport annuel de gestion 2004-2005.

EFFECTIF AUTORISÉ	442
BUDGET ANNUEL	50 974 832 $
DOSSIERS OUVERTS	27 141
DOSSIERS FERMÉS	25 865
• décisions	9432
• accords en conciliation (article 429.46 LATMP)	3798
• désistements à la suite d'une activité de conciliation	8774
• désistements naturels	3760
• fermetures administratives	101
DÉLAI MOYEN ENTRE LA RÉCEPTION DE LA CONTESTATION ET LA DÉCISION SUR LE FOND TOUS LES RECOURS (URGENTS, PRIORITAIRES, RÉGULIERS ET FINANCEMENT)	
• sans les remises	6,8 mois
• avec les remises	11,4 mois
REMISES ACCORDÉES	10 733

À toutes et à tous, nous souhaitons un bel été et de très bonnes vacances

Ce bulletin a été produit par le Bureau de la présidente de la Commission des lésions professionnelles.

POUR INFORMATION ET COMMENTAIRES :
Marie-France Dufour, responsable des communications externes
Téléphone : (514) 873-1747 Télécopieur : (514) 873-0211
Courriel : marie-france.dufour@clp.gouv.qc.ca

Québec